

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL522

présenté par

Mme Bellamy, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 14

À l'alinéa 3, substituer aux références :

« 1° à 3° et 6 »

la référence :

« 1° et 3° à 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.